

Le 23 juin 2016,

**Déclaration liminaire des représentants élus des personnels de Solidaires Finances Publiques à la CAPN n°6
Examen de la situation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2015/2016**

Monsieur le Président,

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques, réuni en congrès à Lorient du 13 au 16 juin 2016 réaffirme son opposition résolue à la loi travail et exige, avec l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse engagées dans l'action et les mobilisations encore en cours, le retrait sans condition de cette loi scélérate.

Solidaires Finances Publiques dénonce par ailleurs les débordements qui entourent les manifestations. Il condamne notamment les répressions policières.

Solidaires Finances Publiques appelle les agents à participer, sous les formes décidées localement, aux journées de mobilisations nationales à venir pour le retrait de la loi travail.

Il est insupportable que niant la responsabilité de l'état devant garantir les bonnes conditions d'exercice du droit de manifester, le Premier ministre préfère polémiquer et menacer !

Il est inadmissible que Manuel Valls assimile, comme il l'a fait, les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore.

Il veut interdire les manifestations ! Comme si en muselant la contestation, il réglait le problème !

Soutenir que les organisations syndicales sont responsables de ces violences, alors que leur responsabilité ne peut être engagée au plan juridique pour des débordements qui ne sont pas de leur fait, le maintien de l'ordre étant de la responsabilité du gouvernement, est une atteinte à la liberté d'expression et de manifestation.

Remettre en cause le droit de manifester c'est renouer avec les heures les plus sombres du combat anti-syndical.

Il n'y a qu'une façon de régler la tension dont le gouvernement est responsable : retirer le projet de loi et négocier ... enfin !

L'entreprise de régression sociale en marche au travers de la loi travail, est aussi à l'œuvre à la D.G.F.I.P, dans les ministères économiques et financiers et dans la Fonction Publique.

Partout, une même logique veut s'imposer : Déréglementer, réduire l'action publique, flexibiliser...

S'il fallait en douter, le rapport commandé par Manuel Valls à Philippe Laurent vient rappeler que le sujet du temps de travail est toujours présent sur la table du gouvernement. Rappelons au passage que la mise en œuvre des 35 heures ne s'est pas traduite dans la fonction publique par l'obligation de création d'emplois. C'est même tout

le contraire qui s'est produit avec les suppressions massives que nous connaissons.

La question de la flexibilisation du temps de travail est donc au cœur des 34 préconisations du rapport Laurent qui précise que « le temps de travail est une notion complexe car sa composition est multiple (durée réglementaire, congés, absences de natures juridiques diverses, heures supplémentaires,...) ».

Parmi ces préconisations : annualisation du temps de travail dans les services de l'État, distinction entre jours de congés et jours RTT en créditant ces derniers mensuellement en fonction de la présence réelle de l'agent, obligation annuelle de temps de travail de 1607 heures

quelque soit le nombre de jours fériés, bénéficie des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour, 35 heures par semaine et ne bénéficiant pas de jours RTT, fin de la sur-rémunération du temps partiel à 80 et 90 %, empêcher la génération des heures supplémentaires par les agents eux-mêmes, forfaits jours obligatoires pour les postes pour lesquels les nécessités de service l'exigent...

Les premiers éléments de la préparation du budget 2017, rendu public, ont de quoi alerter et inquiéter. Les directions et les services du ministère devront supporter une nouvelle fois une très large part de l'effort de réduction des dépenses publiques.

L'avenir de la DGFIP se joue maintenant. Les lignes directrices du directeur général sont annonciatrices, jusqu'à sa disparition, des suppressions d'emplois et de services, des restructurations qui les accompagnent, sur fond de déréglementation des règles de gestion.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'urgence sociale, économique et démocratique impose:

- Un réel progrès social, lequel passe par une législation du travail qui renforce les droits des salariés,
- Une protection sociale réellement universelle qui prenne en compte les besoins sociaux,
- Un renforcement du service public et, plus particulièrement, les moyens humains, budgétaires et juridiques de la DGFIP,
- Le maintien et le renforcement des droits sociaux des agents (règles de gestion), une réduction des écarts de rémunération par une revalorisation des régimes indemnitaires et une véritable reconnaissance de leurs qualifications.

Le temps du combat pour la reconquête de nos missions, de nos emplois, de nos droits sociaux est lancé.

Solidaires Finances Publiques, réuni en congrès à Lorient appelle à la mobilisation générale à la DGFIP. Il appelle les agents de la DGFIP à préparer d'ores et déjà le blocage de la DGFIP et à s'engager dans toutes les actions, locales et nationales, qui seront organisées sur l'ensemble du territoire dès le mois de septembre et durant le dernier quadrimestre de l'année 2016, dans l'esprit de celles menées dans de nombreux départements depuis le début de l'année.

**Pour l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations
Pour le renforcement des moyens humains et budgétaires
ON REPREND TOUT**

Le mouvement définitif de mutation des contrôleurs des Finances Publiques sera publié la semaine prochaine, et les vacances d'effectifs se sont encore creusées. Nous demandons de nouveau les appels de l'ensemble des listes complémentaires des différents concours.

La scolarité 2015/2016 des contrôleurs stagiaires avait commencé sous de mauvais augures. Ainsi, la scolarité a débutée avec des règles d'affectation qui n'étaient pas encore arbitrées. Les stagiaires n'ont été officiellement prévenus qu'ils exerceraient leurs fonctions pendant une durée minimale de 3 ans dans leur dominante qu'au cours de leur scolarité.

Solidaires Finances Publiques dénonce ce fait et le trouve totalement injuste. Nous demandons que l'ensemble des contrôleurs puissent effectuer une demande de mutation sans aucun blocage.

Ensuite, nous avons constaté lors de la CAP de mutation que 72 stagiaires ont été affectés d'office, dont une majorité issue de la dominante gestion des comptes publics.

L'ensemble de ces élèves sont des agents avec une faible ancienneté administrative et pour la plupart, déjà affectés d'office dans cette dominante dans les écoles.

De fait, il apparaît que la répartition des élèves dans les dominantes a été très mal calibrée et qu'en conséquence, les agents ALD dont les affectés d'office, ne seront pas forcément placés sur un service correspondant à la formation suivie à l'école.

RH2 A nous a confirmé qu'il n'exercera pas de pression sur les directions locales afin que les stagiaires soient affectés comme il est prévu initialement dans la communication de la direction générale.

La direction générale impose donc des obligations aux agents alors qu'elle ne respecte pas ses engagements!!!

Il est également nécessaire que la DG s'interroge sur la si faible attractivité de la filière «gestion des comptes publics».

La restructuration du réseau gestion publique est l'une des causes.
L'affectation à la RAN sans certitude géographique sur la commune en est une autre.
Nous rappelons que ces stagiaires ne peuvent demander ni les trésorerie amendes, ni les trésoreries impôts et encore moins les services de recouvrement dans les SIP.

Nous rappelons notre exigence de connaître dès le début de la scolarité la future répartition en nombre par dominante des stagiaires.

Tout au long de ces derniers années, Solidaires Finances Publiques, lors de groupe de travail ou des conseils de promotion, vous a alerté sur les conséquences négatives des orientations en matière de formation. La formation initiale présente un bas relief austère et est insuffisamment professionnelle.

Il est nécessaire de rééquilibrer les cursus de formations initiales et de développer les bases écoles des applications informatiques.

Nous constatons que sur chacune des épreuves, un nombre de stagiaires trop important est en dessous de la moyenne. 4 contrôleurs généralistes stagiaires n'ont pas eu la moyenne et n'ont pas validé leur scolarité, ce qui ne s'est pas produit depuis plusieurs années. Avant d'aborder les dossiers de ces agents, nous souhaitons connaître la position de la direction générale sur chacune des situations, éléments qui habituellement nous sont transmis et permettent de savoir si vous suivez les avis des structures d'écoutes et de la commission pédagogique.

Nous dénonçons, également, la fin de scolarité très compliquée pour l'ensemble des stagiaires : les dates des épreuves, de l'épreuve de rattrapage et des structures d'écoutes sont trop proches.

Solidaires Finances Publiques réaffirme la nécessité de rallonger la formation initiale et exige le retour d'une formation initiale de contrôleur spécialisé cadastre.

Nous exigeons, aussi, de faire débiter la scolarité le 1er septembre. Cela permettrait de favoriser une meilleure installation des stagiaires, sans oublier les incidences sur la prise de rang en carrière B et en terme de mutation ultérieure. Une inégalité de traitement est ainsi créée.

Nous rappelons plusieurs revendications de Solidaires Finances Publiques :

- nous demandons la présence d'un médecin de prévention implanté sur chacun des établissements.
- Les stages en cours de scolarité théorique doivent être réalisés sur une résidence laissée au libre choix des stagiaires.
- L'indemnité de stage doit être revue à la hausse afin que les agents ne soient pas pénalisés pendant toute la durée de la formation initiale y compris durant le stage pratique. Le taux de base n'est pas revalorisé depuis 2006, imaginez les conséquences pour les agents étant en double résidence.
- De plus, comment admettre que des stagiaires simplement situés à 2 stations de RER de chacun des établissements de Noisy et de Noisiel puissent percevoir des indemnités si différentes. Quand on parle d'incohérence, celle-ci est fabuleuse. Nous demandons que le régime appliqué à l'établissement de Noisy soit au barème le plus haut.
- Nous demandons la gratuité de l'hébergement et de la restauration pour tous.

Difficultés encore habituelles, nous vous rappelons les propos déjà tenus, Solidaires Finances Publiques exige la mise en place d'un dispositif (subventionnement ministériel, convention, ..) permettant de faire baisser de façon significative le surcoût de logement sur Toulouse. L'année dernière, vous nous expliquiez que les travaux d'harmonisation des loyers avec les autres sites étaient en cours. La question est simple aujourd'hui, ou en êtes vous ?

Nous nous opposons fermement à ce que les stagiaires se voient imposés des dates de congés, sans concertation, d'autant plus qu'ils ont déjà des formations imposées au cours de leur stage pratique.

Enfin, et les propos sont encore, hélas, d'actualité, comment ne pas ouvrir cette CAP sans aborder la problématique des contractuels en situation de handicap et du stage probatoire.

La situation de ces contrôleurs stagiaires sera évoquée seulement fin septembre, ceux-ci étant soumis à une période probatoire relative aux " résultats attendus de leur activité ".

Une différenciation entre les contrôleurs stagiaires est proprement scandaleuse, à l'heure où la lutte contre les discriminations est mise en avant, y compris par le biais d'un stage obligatoire de formation à la lutte contre les discriminations pour tous les agents de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques exige le retrait immédiat de cette disposition: les contractuels en situation de handicap, quelle que soit la catégorie de recrutement (A, B ou C), doivent dérouler un stage d'adaptation et être titularisés dans les mêmes conditions que les autres stagiaires.

Les textes de la fonction publique peuvent être adaptés, nous sommes lents à réagir, c'en est trop.